



Rubrique: Marché financier

Sous-rubrique: Annonce de liquidation partielle

Date de publication: SHAB 16.05.2023

Date de fin de visibilité prévue: 16.05.2024

Numéro de publication: FM09-000000253

Entité de publication

AXA Stiftung Zusatzvorsorge, Winterthur, (AXA Fondation Prévoyance complémentaire, Winterthur)
(AXA Fondazione previdenza complementare, Winterthur) (AXA Foundation for Supplementary
Benefits, Winterthur), General Guisan-Strasse 40, 8400 Winterthur

Avis de liquidation partielle de AXA Stiftung Zusatzvorsorge, Winterthur

Organisation concernée:

AXA Stiftung Zusatzvorsorge, Winterthur
CHE-109.743.131
c/o: AXA Leben AG
General Guisan-Strasse 40
8400 Winterthur

Indications sur la liquidation partielle:

Motif de la liquidation partielle : Remplir les conditions requises par les dispositions du règlement de liquidation partielle de la AXA Fondation Prévoyance complémentaire, Winterthur (ci-après "la Fondation").

Jour de référence de la liquidation partielle : 31.12.2021

Le Conseil de fondation a adopté le plan de répartition correspondant par décision du 18.04.2023.

Comme le prévoit le Règlement applicable à la liquidation partielle, les groupes de personnes qui, en raison de la dissolution de leur contrat d'affiliation entre le 31.12.2021 et le 30.12.2022, ont été transférées collectivement à la même nouvelle institution de prévoyance ont droit à leur avoir de vieillesse et bénéficient aussi d'un droit collectif proportionnel à la réserve de fluctuation de valeur et aux provisions techniques de la Fondation. Le transfert des droits à la nouvelle institution de prévoyance est effectué dans les 20 jours suivant l'entrée en force du plan de répartition.

Les parts revenant aux personnes assurées, aux rentiers et aux rentières qui restent dans la fondation restent comptabilisé dans la Fondation.

Les Commissions de prévoyance du personnel (CPP) de tous les collectifs partis entre le 31.12.2021 et le 30.12.2022, les CPP de tous les collectifs restants ainsi que les retraités

ont été informés personnellement de la liquidation partielle par courrier daté du 05.05.2023.

De plus amples informations sur la liquidation partielle sont disponibles sur www.axa.ch/liquidation-partielle.

Numéro de téléphone pour prendre contact : +41 52 218 97 86

Remarques juridiques complémentaires:

Jusqu'au 10.06.2023, les personnes concernées par la liquidation partielle (l'ensemble des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes) peuvent, dans le respect de la protection des données, consulter les documents déterminants pour la liquidation partielle et faire éventuellement opposition par écrit à la décision prise par le Conseil de fondation en précisant le motif.

Pour des raisons d'organisation, il est impératif de s'annoncer à l'avance pour une consultation : +41 52 218 97 86

Les oppositions écrites doivent être envoyées à l'adresse suivante :

AXA

Case postale 300

8401 Winterthur

Délai : 20 jours

Fin du délai: 10.06.2023

Point de contact:

AXA Stiftung Zusatzvorsorge, Winterthur, (AXA Fondation Prévoyance complémentaire, Winterthur) (AXA Fondazione previdenza complementare, Winterthur) (AXA Foundation for Supplementary Benefits, Winterthur),
General Guisan-Strasse 40,
8400 Winterthur